

:



Décision n° 164/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GORAL Aneta en tant qu'esthéticienne du 20 mars au 19 septembre 2025,
- Madame GHERRAS Léna en tant qu'agent d'entretien du 22 au 23 mars 2025,
- Madame DELAGE Charlyse en tant qu'agent d'entretien du 22 au 23 mars 2025,
- Madame BÉLIS Maelyne en tant que serveuse en restauration le 22 mars 2025,
- Madame LACROIX-AMOUROUX Lindsay en tant que serveuse en restauration le 23 mars 2025,

Fait à Jonzac,

Le **20 MARS 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU